

Cadre de référence des parties prenantes

Le Conseil des arts de Montréal en tournée - édition 2022-2023

Contexte

À titre de partenaire des Maisons de la culture de Montréal (MCM) et de l'Association des diffuseurs culturels de l'île de Montréal (ADICÎM), le Conseil des arts de Montréal (CAM) souhaite avec ce programme, rendre accessible une offre artistique diversifiée et de qualité aux citoyen-ne-s de l'île de Montréal tout en contribuant à enrichir la programmation culturelle municipale. Il s'agit donc d'un important partenariat qui contribue à faire que les artistes et les organismes artistiques rencontrent de nouveaux publics et touchent un plus grand nombre de citoyen-ne-s par l'art près de chez eux, et ce, sur l'ensemble du territoire de l'agglomération montréalaise.

Dates de réalisation: entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023.

1. Engagements du CAM

- Gère le processus de sélection des œuvres.
- Verse une subvention aux artistes, aux collectifs et aux organismes dont la proposition artistique a été retenue par au moins trois structures de diffusion. La subvention correspond :
 - Aux frais de préparation, de répétition, de coordination et d'administration détaillés dans le budget déposé ou le budget révisé de la demande le cas échéant ;
 - À une proportion de 80 % les frais de diffusion et de circulation des œuvres artistiques.

2. Engagements du réseau des MCM et de l'ADICÎM

- Coordonnent le choix des diffuseurs et des agent-e-s culturel-le-s.
- Gèrent les plateformes de promotion des tournées selon les normes de visibilité déterminées par le CAM.

3. Engagements des structures d'accueil des MCM et de l'ADICÎM

Chaque structure d'accueil :

- Demeure en tout temps le répondant responsable de l'entente de diffusion avec l'artiste, le collectif ou l'organisme artistique.

- Détermine avec les artistes, collectifs ou organismes la date et les conditions précises de présentation de la proposition artistique.
- Signe une convention de spectacle ou d'exposition dès que possible, à partir du 15 juin 2022 et au plus tard, 31 jours avant la date de présentation de la proposition artistique qui inclut les précisions techniques et logistiques et, le cas échéant, les activités avant et après le spectacle.
- Verse un cachet équivalent à 20 % des frais de diffusion et de circulation des œuvres artistiques, plus les taxes applicables, en un seul versement.
- Présente la proposition artistique telle que présentée lors du dépôt de la demande au CAM
- Puisque la subvention est déterminée en fonction des engagements de présentation, la réservation d'une date est considérée par le CAM comme un engagement contractuel envers le producteur (l'organisme, le collectif d'artistes ou l'artiste).
- Avise le CAM de tout changement qui survient concernant la présentation de la proposition artistique.
- Si la présentation est annulée par la structure d'accueil en raison de la Covid-19 ou d'une directive gouvernementale ou pour toute autre cause autre qu'un cas de force majeure, les parties pourront convenir de reporter la présentation - une seule fois - à une date ultérieure ou de proposer une prestation jugée équivalente.
- Si la présentation doit avoir lieu à l'extérieur, le producteur ou la structure d'accueil peut décider d'annuler la présentation en raison des conditions météorologiques, afin d'assurer la sécurité des artistes, des spectateurs ou des employés. Dans un tel cas, à moins que les parties ne s'entendent pour reporter la présentation, la structure d'accueil verse au producteur la somme totale prévue, selon les conditions et modalités de l'entente de service.

4. Engagements du producteur (de l'artiste, le collectif ou l'organisme artistique)

- Détermine le plus rapidement possible, la date et les conditions précises de présentation de la proposition artistique, avec les structures d'accueil.
- Signe une convention de spectacle ou d'exposition, dès que possible, à partir du 15 juin 2022 et au plus tard, 31 jours avant la date de présentation de la proposition artistique qui inclut les précisions techniques et logistiques et, le cas échéant, les activités avant et après le spectacle.
- Présente la proposition artistique tel que convenu lors du dépôt de la demande au CAM en tournée.
- Avise le CAM de tout changement qui survient concernant la présentation de la proposition artistique.
- Si la présentation est annulée par le producteur en raison de la Covid-19 ou d'une directive gouvernementale ou pour toute autre cause autre qu'un cas de force majeure, les parties

pourront convenir de reporter la présentation - une seule fois - à une date ultérieure ou de proposer une prestation jugée équivalente.

- Si la présentation doit avoir lieu à l'extérieur, le producteur ou la structure d'accueil peut décider d'annuler la présentation en raison des conditions météorologiques, afin d'assurer la sécurité des artistes, des spectateurs ou des employés. Dans un tel cas, à moins que les parties ne s'entendent pour reporter la présentation, la structure d'accueil verse au producteur la somme totale prévue, selon les conditions et modalités de la convention de services.

5. En cas de litige

En cas de litige, les producteurs et les diffuseurs devront se référer à la convention de spectacle ou d'exposition qu'ils ont signée ensemble, laquelle comprend la fiche technique à jour et les détails sur les activités avant et après le spectacle le cas échéant.

6. RÔLES, RESPONSABILITÉS ET ÉCHÉANCIER DÉTAILLÉS

Cochez	Échéance	ÉTAPE 1 - Préparation à la tournée <i>Volet technique</i>	CAM com	CAM territo	Têtes des réseaux	Agent-e-s culturel-le / diffuseur	Producteurs
<input type="checkbox"/> Fait	25 mai 2022	Mise à jour des fiches techniques des espaces de diffusion			x		
<input type="checkbox"/> Fait	25 mai 2022	Visite des lieux de diffusion				x	x
<input type="checkbox"/> Fait	27 mai 2022	Validation de la faisabilité technique avec chaque direction technique				x	x
<input type="checkbox"/> Fait	27 mai 2022	Confirmation des dates et des lieux de diffusion				x	x
<input type="checkbox"/> Fait	6 mois avant la première date de représentation (la fiche technique doit avoir été mise à jour)	Rédaction et signature du contrat de liant la Ville et le bénéficiaire du programme de tournée				x	x
<input type="checkbox"/> Fait	Tout au long de la saison	Envoi par écrit au CAM de tout changement en lien avec les représentations		x		x	x
Cochez	Échéance	ÉTAPE 2 - Préparation à la tournée <i>Volet communication et promotion</i>	CAM com	CAM territo	Têtes des réseaux	Agent-e-s culturel-le / diffuseur	Producteurs
<input type="checkbox"/> Fait	mai 2022	Envoi du kit de bienvenue aux participants (incluant document astuce de rédaction)					
<input type="checkbox"/> Fait	mai 2022	Échanges avec les agent-e-s culturel-le-s pour s'assurer d'une adéquation entre les outils et leurs besoins		x	x		
<input type="checkbox"/> Fait	mai 2022	Recommandations des outils et de la stratégie de promotion du CAM en tournée	x				
<input type="checkbox"/> Fait	mai 2022	Décision sur le moyen de collecter et communiquer les crédits artistiques au public selon le contexte de présentation (in situ, en salle, etc.)			x	x	

<input type="checkbox"/> Fait	mai 2022	Proposition sur le moyen de communiquer les crédits des partenaires au public selon le contexte de présentation (in situ, en salle, etc.)	x	X	x		
Cochez	Échéance	(Suite) ÉTAPE 2 - Préparation à la tournée Volet communication et promotion	CAM com	CAM territo	Têtes des réseaux	Agent-e-s culturel-le / diffuseur	Producteurs
<input type="checkbox"/> Fait	mai 2022	Rédaction des normes de visibilité et des besoins détaillés de contenu promotionnel en fonction de(s): ❖ des outils de promotion du programme déterminés ❖ guide et normes de visibilité et outils promotionnels du CAM en tournée pour les participant-e-s à la tournée et des agent-e-s culturel-le-s.	x	X			
<input type="checkbox"/> Fait	14 mai au 31 mai 2022	Révision linguistique et traduction des contenus promotionnels au besoin		x			x
<input type="checkbox"/> Fait	1er juin 2022	Intégration du contenu promotionnel pour site Web et réseaux sociaux via ORORA conformément aux besoins des réseaux					x
<input type="checkbox"/> Fait	14 mai 2022	Extraction des contenus promotionnels à partir d'ORORA		x			
<input type="checkbox"/> Fait	1er juin	Envoi des contenus révisés aux têtes de réseaux pour le site Web montreal.ca		x	x		
<input type="checkbox"/> Fait	1er juin 2022	Production d'outils promotionnels en fonction du type d'outils choisis ❖ graphisme si besoin est; ❖ impression des outils si besoin est; ❖ distribution.	x	x			x
<input type="checkbox"/> Fait	1er juin 2022	Identification des projets phares de la tournée		x			
<input type="checkbox"/> Fait	Après le 14 juin 2022	Annonce des projets retenus + début de la saison	x	x	x		
<input type="checkbox"/> Fait	1er juillet 2022	Publication de l'offre artistique sur les sites Web montreal.ca			X		
<input type="checkbox"/> Fait	1er juillet 2022	Publication des outils promotionnels (infolettre, programmation imprimée, etc.)	X	X	X	X	X
<input type="checkbox"/> Fait	Le jour des	❖ Remerciement - prise de parole de la part des producteurs ou des				X	

	représentations	<ul style="list-style-type: none"> ❖ diffuseurs; ❖ Diffusion de l'annonce vocale du programme si disponible. Si non disponible, prise de parole de la part de l'agent-e culturel-le pour présenter notre partenariat; ❖ Affichage du panneau promotionnel lors des représentations extérieures. 					
Cochez	Échéance	ÉTAPE 3- Présentation des propositions artistiques et logistique	CAM comm	CAM	Têtes des réseaux	Agent-e-s culturel-le / diffuseur	Producteurs
<input type="checkbox"/> Fait	21 juin AM et PM	Rencontre préparatoire avec les bénéficiaires du programme		X	x		
	1er juillet 2022	1er versement de la subvention du CAM - 80 %		x			x
<input type="checkbox"/> Fait	1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Saison du CAM en tournée				x	x
	au moins 30 jours toute représentation concernée	Paiement du cachet- part de l'agent-e culturel-le à 100 % au bénéficiaire				X	x
	Toute la saison	Gestion des demandes de permis d'occupation en espace publics si nécessaire et de demandes d'événements privés si nécessaire				X	x
<input type="checkbox"/> Fait	6 mois avant la date de présentation de l'oeuvre	Rédaction et signature de l'entente de service liant la Ville et le bénéficiaire du programme de tournée				X	X
	Toute la saison, à la réception des bilans d'activités	2e versement de la subvention du CAM - 20 %		X			x
Cochez	Échéance	ÉTAPE 4 - Bilan de tournée	CAM comm	CAM	Têtes des réseaux	Agent-e-s culturel-le / diffuseur	Producteurs
<input type="checkbox"/> Fait	Toute la saison	Réception des rapports d'activités et comptabilisation des données		X			x
<input type="checkbox"/> Fait	Mai 2023	Rencontre bilan et recommandations pour l'appel à venir	X	X	X	X	

7. Signature

Je reconnais avoir lu et j'accepte l'ensemble des éléments incluent dans ce cadre de référence du Conseil des arts de Montréal en tournée :

Pour **Nom de l'arrondissement ou de la Ville liée:**

Nom du représentant :

Fonction:

Date :

Signature :

Nom du représentant :

Fonction:

Date :

Signature :

Pour le Conseil des arts de Montréal

Nom du représentant :

Fonction:

Date :

Signature :

Nom du représentant :

Fonction:

Date :

Signature :